

Ergothérapeute

Secteur des jeunes – Réussite éducative

Service des ressources éducatives

Remplacement (plus de six mois) à temps plein

Concours P-491 (interne et externe)

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Horaire de travail : 35 heures par semaine.
- Possibilité de faire du télétravail.
- Date d'entrée en fonction : À déterminer.
- Salaire annuel : Entre 50 150,00 \$ et 92 027,00 \$ selon la scolarité et l'expérience.

AVANTAGES SOCIAUX

- Dix-sept (17) jours fériés, dont 10 jours pendant la période des Fêtes.
- Vacances annuelles intéressantes (jusqu'à 20 jours).
- Plusieurs congés spéciaux sans perte de salaire.
- Régime de retraite avantageux.
- Assurances collectives avantageuses.
- Conciliation travail vie personnelle.
- Programme d'aide aux employés.
- Programme de formation continue pour les employés.
- Télémédecine.

POUR POSER VOTRE CANDIDATURE

Lettre de présentation, curriculum vitae, diplômes et relevés des apprentissages à l'adresse suivante : scrgestion.srh@csspo.gouv.qc.ca.

La date limite pour déposer votre candidature est le **19 avril 2024** avant **15 heures**.

Date d'ouverture de poste :
Le 21 mars 2024

Veillez noter que nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues.

Le Centre de services scolaire s'étant doté du programme d'accès à l'égalité en emploi, invite les femmes, les membres des minorités ethniques et visibles, les autochtones ainsi que les personnes handicapées à s'identifier lors de l'envoi de leur candidature.

NATURE DU TRAVAIL

L'emploi d'ergothérapeute comporte plus spécifiquement des fonctions de dépistage et d'évaluation des habiletés fonctionnelles des élèves présentant des troubles physiques ou psychomoteurs ainsi que de détermination et de mise en œuvre d'un plan de traitement et d'intervention en ergothérapie pour ces élèves, dans le but de développer, restaurer ou maintenir leurs aptitudes, de compenser leurs incapacités, de diminuer les situations de handicap, d'adapter leur environnement pour favoriser une autonomie optimale et de faciliter leur cheminement scolaire.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne retenue pour ce poste évalue le développement de l'élève dans différentes sphères : motricité globale et fine, intégration sensorielle, habiletés perceptivo-cognitives, aspect social et rationnel, activités de la vie quotidienne et de la vie domestique ; elle analyse et évalue les habiletés fonctionnelles des élèves, notamment de l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation et de l'élève atteint d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou une évaluation effectuée par une ressource professionnelle habilitée à le faire. Elle, dans le cadre d'un plan d'intervention, détermine un plan de traitement et d'intervention en ergothérapie pour répondre aux besoins de l'élève et elle décide de mesures de contention, si nécessaire.

Par le biais de thérapies individuelles ou de groupe, elle stimule les acquisitions dans les sphères où accuse des retards pour lui permettre de développer au maximum ses capacités; elle utilise les activités et le milieu scolaire pour favoriser la généralisation des apprentissages pour que l'élève devienne le plus fonctionnel et autonome possible dans son milieu de vie.

Elle participe avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, le plan de traitement et d'intervention en ergothérapie; elle participe au choix des objectifs et des moyens d'intervention; elle collabore avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions, et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs.

Elle conçoit, choisit, adapte et prépare le matériel nécessaire aux séances de thérapie individuelle ou de groupe et recommande l'acquisition d'équipements; elle conseille et soutient le personnel enseignant pour qu'il puisse adapter l'enseignement ou le matériel et elle suggère des stratégies; elle rencontre, soutient et conseille les parents en vue de développer chez ces derniers des attitudes favorisant la réadaptation de l'élève.

Elle peut faire un travail de consultation et de formation auprès des membres intervenants du milieu scolaire, médical ou de réadaptation.

Elle conseille le personnel d'encadrement, rédige des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et fait les recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision.

Elle peut aussi animer des ateliers et offrir du soutien à certains groupes de parents, en partenariat avec le personnel intervenant du milieu scolaire ou du réseau de la santé et des services sociaux.

Elle prépare et assure la mise à jour des dossiers selon les normes propres à la profession et les règles définies par le centre de services scolaire; elle rédige des notes évolutives ou des rapports d'évaluation d'étape, de fin de processus et de suivi de ses interventions.

QUALIFICATIONS REQUISES

Être membre de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

Réussir avec succès un test d'aptitude en français s'applique seulement aux postes réguliers.